

POM 18 2015.RRGR.142
 19 2015.RRGR.333

Motion d'ordre

Version 1

Le 4 septembre 2015, 16.00 heures / ABD

Communication transparente et régulière des amendes infligées pour excès de vitesse
Obligation de signaler l'emplacement des radars



Grimm (pvl)

Délibération groupée des deux affaires 18 et 19.